

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 2019-05

### Séance du 15 juillet 2019

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mrs ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel et VIEIRA DA SILVA Agostinho

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD Béatrice.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2019-023 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES ICPE CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE, L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATERIAUX ET D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE PRODUITS MINERAUX A IZERNORE « Grand Parc » et « En Pièce Longue » et BEARD-GEOVREISSIAT « Grand Parc » et « Champ Jaillet » ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT PRESENTEES PAR LES CARRIERES BLANC :**

Monsieur le Maire informe que la demande présentée par la SAS Carrières BLANC est soumise à enquête publique du 17 juin au 19 juillet.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal de Béard-Géovreissiat doit formuler un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire fait une présentation synthétique du dossier en indiquant que le dossier ICPE inclut simultanément les actions suivantes :

- . Une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrière sur une superficie de 29ha 67a 77CA, pour une durée de 20 ans.
- . Une demande d'extension d'autorisation d'exploitation de carrière d'une superficie de 3ha 92a 39ca.
- . La demande porte donc sur une superficie totale de 33ha 60a 16ca pour un rythme d'extraction moyen de 200 000 T/an (250 000 T/an au maximum) sur 20 ans.
- . Une demande d'augmentation de puissance électrique des installations de traitement (extraction et recyclage), d'une puissance totale de 1 250 kW et d'une production maximale de 300 T/h sans limitation de durée. A noter que cette installation traitera au maximum les 250 000 T de tout-venant extrait sur le site, ainsi que 50 000 T de tout-venant provenant d'autres sites. Au total, le rythme de production sera de 300 000 T/an au maximum et de 250 000 T/an en moyenne.
- . Une demande de poursuite d'accueil de matériaux inertes extérieurs sans limitation de durée à des fins de recyclage.
- . Une demande d'accueil de matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement partiel de la zone d'extraction pour une durée de 20 ans, afin de permettre ainsi une remise en état coordonnée à l'avancée de l'exploitation.

#### **La justification du projet :**

Monsieur le Maire rappelle brièvement les raisons d'ordre technique, économique et environnemental du projet.

#### **- Raisons techniques :**

- . Présence de la carrière depuis plus de 60 ans.
- . Accès aisé au site (A404, D979 et D18).
- . Un bassin de vie d'environ 60 000 habitants.
- . Une bonne connaissance du bassin économique.
- . La proximité d'une centrale à béton.

. La proximité de la station de recyclage de déchets inertes au nord « En Pièce Longue » qui concentre un flux de camions d'entreprises locales du BTP, chargement et déchargement de produits de matériaux recyclés.

. L'existence de nombreux aménagements déjà mis en place, limitant l'impact sur l'environnement.

. Une installation de traitement dans l'enceinte de la carrière.

- Raisons d'ordre économique :

. La carrière existe déjà : l'exploitation et l'extension sont facilitées par les pistes d'accès existantes.

. La présence de matière première permet de pérenniser l'activité et les emplois.

. Le gisement est facilement exploitable.

. L'installation de traitement est déjà en place.

. La carrière alimentera le marché local en matériaux de bonne qualité.

Le besoin local en matériaux est estimé dans le SCoT du Haut-Bugey à près de 500 000 T/an. Avec une production maximale de 300 000 T/an, le site d'Izernore/Béard-Géovreissiat ne répond qu'à peine plus de la moitié des besoins du territoire, qui est donc déficitaire en matériaux.

- Raisons d'ordre environnemental :

. Gisement connu pour sa bonne qualité et sa facilité d'exploitation

. Proximité des accès et du bassin de vie local.

. Secteur d'implantation à vocation industrielle.

. Hors zone inondable et hors nappe.

. Limitation des impacts sur l'énergie, les eaux superficielles et souterraines, le paysage,...

De plus, les raisons suivantes sont favorables au projet de renouvellement et d'extension :

. Aucune plainte concernant le bruit ou les poussières n'a été portée à l'encontre de la société depuis le début de l'exploitation.

. Investissement dans du matériel répondant aux exigences actuelles en termes de sécurité et de protection de l'environnement.

. Installation de traitement récente avec un clarificateur pour le recyclage des eaux de lavage.

. Mise en place d'un convoyeur à bandes entre la zone d'extraction et l'installation de traitement (limite les allers/retours des engins sur le site, donc limite d'autant les émissions de CO2 et de gaz d'échappement ainsi que les nuisances sonores).

Etude des solutions alternatives :

Au vu du contexte économique et des orientations prévues par les documents cadres, il n'apparaît pas cohérent d'arrêter l'activité extractive sur les communes d'Izernore et Béard-Géovreissiat ni de la déplacer sur une autre commune, tout comme il n'apparaît pas cohérent de modifier les conditions d'exploitation actuelles (extraire moins profondément ou plus profondément).

Conclusion de l'étude d'impact :

L'inconvénient principal consiste en l'impact moyen du projet sur les milieux naturels. Cependant, l'analyse des impacts avant et après mesures a montré que les activités de la carrière ne créeront que des effets négatifs limités sur les milieux naturels, qui seront progressifs dans le temps et dans l'espace et qui seront compensés au fur et à mesure de l'avancée du réaménagement pour les riverains et aucune nuisance supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

De même, la réduction des surfaces agricoles et forestières sera progressive et compensée au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation et du réaménagement coordonné.

Au travers de son plan de réaménagement, la carrière vise à renforcer son rôle dans les activités agricoles et forestières environnantes ainsi que dans la création et le maintien d'écosystèmes particuliers, caractéristiques du territoire environnant.

Conclusion de l'étude de dangers :

L'analyse des risques réalisée a eu pour objectif d'identifier différents scénarii d'évènements potentiellement dangereux et susceptibles d'avoir des effets vis-à-vis des tiers, malgré la mise en place de mesures préventives simples de maîtrise des risques.

Seul un évènement critique, correspondant à épandage de carburant suite à une collision entre deux engins, a fait l'objet d'une analyse détaillée des risques, qui a permis de déterminer un couple gravité/probabilité associé à un évènement acceptable à condition de respecter toutes les mesures identifiées et préconisées dans cette étude. Ainsi, par son activité mettant en œuvre essentiellement des produits minéraux inertes, cette installation ne présente objectivement aucun danger significatif pour son environnement en cas d'accident.

Autorisation de défrichement : (pages 11 à 13 du Tome A)

L'exploitation de cette extension nécessite le défrichement de 2ha 22a 71ca de boisements rattachés à la ripisylve de l'Oignin sur le secteur Champ Jaillet. La demande porte sur 22 271 m<sup>2</sup> pour une durée de 20 ans, nécessaire aux travaux de défrichement étalés dans le temps.

L'étude d'impact du défrichement est prise en compte dans celle du dossier de demande de renouvellement et d'extension. Cette étude prend en compte les impacts de ce projet sur l'environnement et notamment les impacts sur la faune, la flore, les milieux naturels, l'hydrologie et l'hydrogéologie, ainsi que sur la stabilité du terrain et propose des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des nuisances qui assureront à ce projet un impact global parfaitement acceptable.

Au vu de l'ensemble des éléments du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière secteurs Grand Parc et En Pièce Longue sur la commune d'Izernore et Grand Parc et Champ Jaillet sur le territoire de la commune Béard-Géovreissiat, ainsi qu'à la demande d'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une installation de stockage de produits minéraux. Il a également émis un avis favorable à la demande d'autorisation de défrichement du secteur Champ Jaillet sur la commune de Béard-Géovreissiat.

**2019-024 – DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2011 A 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU D'HAUTEVILLE :**

Monsieur le Maire informe que Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a adressé, en application de l'article L. 243-8 du Codes des Juridictions Financières, ses observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes Plateau d'Hauteville au cours des exercices 2011 à 2017.

Il ajoute que ces observations, qui ont été transmises au Président de Haut-Bugey Agglomération et présentées en Conseil Communautaire le 6 juin 2019, doivent également donner lieu à un débat par chaque conseil municipal.

Compte tenu de l'intégration de la CC Plateau d'Hauteville au sein de Haut-Bugey Agglomération, les recommandations suivantes s'adressent désormais au président en fonction de cette nouvelle intercommunalité :

. Recommandation n° 1 : Procéder à une réévaluation des risques juridiques, techniques et financiers et aux conditions de mise en oeuvre des projets de centre aqualudique et de la cité médiévale de Montcornelles.

. Recommandation n° 2 : Préciser les durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe dédié à la gestion du site de Terre Ronde.

Comme l'a souligné Monsieur le Président de HBA lors de sa présentation en Conseil Communautaire, ces deux seules recommandations, portant sur les projets d'investissements structurants pour le territoire, ont bien été reçues par HBA qui travaille à y répondre.

Monsieur le Président de HBA a précisé que pour Montcornelles, l'entrée du Département et d'Aintourisme dans le capital de la SCIC vient consolider cette dernière. HBA, tout comme le Département et Aintourisme, représenteront 45% des droits de vote en ajoutant ARANC, pourcentage donc suffisant pour créer une minorité de blocage. Un représentant de chaque entité siègera au sein du conseil d'administration, le titulaire pour HBA est Philippe EMIN.

Les sommes engagées sur le projet ont été fléchées dans le cadre des travaux annexes à la Cité (VRD, parking, bâtiment d'accueil...) avec un reste à charge pour HBA aux environs de 200 000 €.

En ce qui concerne, le projet aqualudique, le forage se poursuit pour atteindre les 900 mètres avec l'attente de trouver une eau chaude et claire. Une étude de marché sera par la suite lancée avec Aintourisme pour accompagner le projet et ainsi fournir à des porteurs de projets des éléments des plus actuels. La gestion et la construction du centre seraient confiées à des privés et des contacts sont en cours.

Monsieur le Président de HBA a informé que pendant les opérations de forage, comme prévu, il a été trouvé une poche d'eau claire et potable, aux environs des 450 m de profondeur. Cette eau, à l'heure où elle se fait rare et devient un bien précieux pour les collectivités, pourrait être éventuellement utilisée pour un raccordement sur le réseau des communes du Plateau si besoin était.

Pour le site de Terre Ronde, HBA souhaite poursuivre la dynamique lancée par la CCPH, avec l'établissement d'un plan de financement sur les investissements à prévoir et des priorités clairement établies pour aboutir à une offre de loisirs 4 saisons, à la hauteur du potentiel du site et de la station. Pour se faire, HBA tiendra compte évidemment du travail d'études établi par un cabinet spécialisé, ABEST, qui l'assiste sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte des observations arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes le 15 janvier 2019 sur la gestion 2011 à 2017 de la Communauté de Communes Plateau d'Hauteville et des précisions communiquées par Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération concernant le Centre Aqualudique, la Cité Médiévale Montcornelles et le domaine skiable de Terre Ronde.

Monsieur Laurent COMTET et Madame Maryse RYSER font part de leur avis réservé sur le recours à l'enneigement artificiel sur le site de Terre Ronde.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**PLAN « BIBLIOTHEQUES D'ECOLE »** : Monsieur COMTET présente le plan « Bibliothèques d'Ecoles ».

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère de l'Education Nationale entend encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, particulièrement dans les zones déficitaires en lieux et équipements de lecture publique, dans les écoles éloignées d'une bibliothèque dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

Pour ces dernières, le ministère lance un plan d'équipement pluriannuel : les écoles jugées prioritaires, repérées par les services départementaux et académiques, seront dotées dès 2019 pour permettre la constitution de fonds de bibliothèques à partir de projets élaborés par les équipes pédagogiques. Ces crédits seront consacrés à l'achat de livres afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèque, sur la base de 1 500 euros minimum par école (soit au moins une centaine d'ouvrages).

Monsieur COMTET informe, qu'après avis favorable des enseignants, il a signé la convention de partenariat avec l'Inspectrice d'Académie DASEN de l'Ain en vue de la mise en place de ce dispositif dès 2019-2020.

La commune s'engage à :

. Acquérir, sur proposition du directeur de l'école, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, un fonds de bibliothèque, d'au minimum une centaine d'ouvrages et les mettre à disposition des élèves et enseignants de l'école.

. Compléter les moyens attribués par l'Etat par toute action contribuant à l'organisation, au fonctionnement ou à l'enrichissement du fonds (dotation de matériels, informatisation du fonds, acquisition complémentaire de livres...)

La DSDEN s'engage à :

. Verser pour l'exercice 2019 une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune pour contribuer au financement des ouvrages acquis par la commune.

. Faire gérer par l'école le stock d'ouvrages mis à disposition.

#### **Pilotage du partenariat**

Un point de situation sera effectué une fois par an en conseil d'école en présentant le bilan du fonctionnement de la bibliothèque et les perspectives envisagées.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place de ce dispositif dès 2019-2020 à l'école de Béard-Géovreissiat.

**REPARTITION DU FPIC 2019** : Monsieur COMTET communique la répartition de droit commun concernant le FPIC 2019 transmise par Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération.

Le montant prélevé pour l'ensemble intercommunal est de 1 925 955 €, en baisse de 270 830 € par rapport à 2018. Toutefois cette baisse ne concerne que la part des communes qui s'élève à 656 549 €, la part de HBA restant stable avec un prélèvement de 1 269 406 €.

Le montant du prélèvement du FPIC pour Béard-Géovreissiat s'élève donc à 12 777 €, contre 19 989 €, soit une diminution de 7 212 € par rapport à 2018 qui enregistrait également une baisse de 4 094 € par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de cette répartition.

### **GENDARMERIE – CONTRAT OPERATIONNEL COMPAGNIE (COC) :**

Monsieur COMTET informe du courriel de Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de GEX qui rappelle que dans le cadre du lancement de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) en février 2018 par monsieur le Ministre de l'Intérieur, les commandants de compagnie de gendarmerie départementale ont rédigé un contrat opérationnel compagnie (COC) qui décline, en fonction du diagnostic territorial de sécurité qui est fait, la mise en œuvre des fonctions contact, prévention, intervention et investigation. Ce COC, pour la compagnie de gendarmerie de GEX, avait été présenté au printemps 2018 par le chef d'escadron David Grandemange.

Monsieur le Commandant Cardin a adressé une infographie présentant les nouvelles mesures qu'il a prises dans le contrat opérationnel rénové de la compagnie de GEX, à venir ou déjà en place, et qu'il a déjà pu annoncer cette année lors de différentes rencontres (CISPD, inspections brigades...).

Il reste bien entendu à l'écoute de la commune pour toute remarque ou nouvelle proposition d'évolution en précisant que la gendarmerie se repense et recentre son action vers le citoyen et que nous pouvons compter sur son plein engagement pour la sécurité de tous.

### **Compte rendu du 3<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole 2018-2019 :**

Monsieur COMTET communique le compte rendu du dernier conseil d'école. Il rappelle la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à la prochaine rentrée scolaire et indique que 69 élèves sont actuellement inscrits pour l'année 2019-2020, contre 75 au cours de l'année écoulée : 25 en classe de Maternelles (PS-MS-GS) avec Valérie LEONET, 21 en CP/CE1/CE2 avec Sébastien CALAMAND et 23 en CM1/CM2 avec Sophie BESSARD.

Monsieur le Maire souhaite une bonne communication pour la prochaine rentrée scolaire, notamment sur l'équipement des classes et les outils numériques (tableaux interactifs, tablettes numériques) et les activités pédagogiques : future bibliothèque, le cycle 2 natation du CP au CM2, l'enseignement musical d'une heure par classe et par semaine, la classe de mer...

Monsieur COMTET indique que les élèves et adultes proposent de nommer l'école « L'école de la cascade » en référence aux chutes de l'Oignin vers les anciennes papeteries Ferry.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Concernant le gentilé : les élèves ont proposé : Géovreissiens, Béard-Géovreissiens, Béardois, Béargeois.

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions et souhaite la poursuite de la réflexion.

### **Point sur les travaux et achats 2019 :** Monsieur le Maire informe qu'il a procédé aux achats suivants :

. Ecole :	. Equipement de la classe des maternelles pour la vidéo-projection interactive : (câblage et installation d'un tableau) :	620 €
	. Meuble mobile 30 cases pour la classe des CM1/CM2 :	408 €
	. Achat de 2 panneaux de basket :	1 058 €
	. Commande de 12 Ipad, y compris coques, claviers et meuble de rangement :	6 552 €
	. Garde-corps escalier accès portillon :	1 170 €
. Voirie :	. PATA (En Clay et Chemin des Rochettes) :	3 144 €
	. Procédé GREMAIR (Impasse de l'Ecole et Sur Curtil) :	5 832 €.
. Tracteur :	. Offre retenue de la société Valagri pour la fourniture d'un tracteur Massey Ferguson type 5710 Dyna-4, équipé d'un chargeur Mailleux type U 409 et d'une plaque SETRA avec barre de poussée et ½ mack pour commande de la lame braise par le monolevier du chargeur au prix TTC de	82 800 €,
	Cette fourniture s'accompagne de la reprise du tracteur Mercedes Benz Type MB TRAC au prix TTC de	10 800 €.
. Parking :	. Consultation en cours (remise des offres 30 juillet).	

**Infos Village juin 2019 :** Les horaires de tonte seront à rectifier pour la prochaine parution en précisant qu'en semaine, du lundi au vendredi, ils sont à 8 heures et non 9 heures.

### **Prochain Conseil Municipal : Lundi 23 septembre 2019 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 21h.